

**DECISION DU DIRECTEUR
 N° 2024-07**

Objet : Attribution du marché de services n°2024-05 « analyse des eaux et effluents aqueux »

Le Directeur de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE,

Vu la délibération n°2021-18 du 26 mai 2021, acte par lequel l’assemblée délibérante délègue au Directeur le pouvoir de passer et contractualiser les marchés passés selon la forme d’une procédure adaptée ;

Vu l’avis de la commission des marchés à procédure adaptée qui s’est réunie le 03 décembre 2024 ;

Pour rappel, les caractéristiques du marché sont les suivantes :

Nature du marché :	Services
Technique d’achat :	Conformément aux articles R. 2162-1 et suivants du Code de la commande publique, le présent marché public est un accord-cadre qui sera exécuté par l’émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code. Cet accord cadre sera mono-attributaire.
CCAG de référence :	Fournitures courantes et services
Allotissement et montants correspondants :	<ul style="list-style-type: none"> • Lot 1 – eau d’alimentation • Lot 2 – eaux usées et sous-produits de l’épuration
Codes CPV	71620000-0 : service d’analyses 71700000-5 : service de surveillance et de contrôle 71900000-7 : service de laboratoire
Variante(s)	Non
Prestation(s) supplémentaire(s)	Non

Durée et dates	Pour chacun des deux lots :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Durée ferme : 1 an. • Nombre de reconductions : 1. • Durée totale reconductions comprises : 2 ans. 		
	Date prévisionnelle de début des prestations	Date prévisionnelle de fin des prestations (durée ferme)	Date de fin des reconductions comprises
	01/01/2025	31/12/2025	31/12/2026
L’exécution du marché débutera à compter de la date de sa notification.			



Conformément à l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique, l'accord cadre est conclu seulement à valeur.

• Lot n°1 :

Montant annuel minimum en euros HT	Montant annuel maximum en euros HT	Montant annuel minimum reconductions comprises en euros HT	Montant annuel maximum reconductions comprises en euros HT
Sans mini	20 000 € HT	Sans mini	40 000 € HT

• Lot n°2 :

Montant annuel minimum en euros HT	Montant annuel maximum en euros HT	Montant annuel minimum reconductions comprises en euros HT	Montant annuel maximum reconductions comprises en euros HT
Sans mini	160 000 € HT	Sans mini	320 000 € HT

Montants :

DECIDE de signer le marché avec les attributaires :

Pour le lot 1 : GIP TERANA - Agence DROME
 Parc d'Affaires de Lautagne
 37 Avenue de Lautagne
 26 000 VALENCE
 N° SIRET 13002163700017

Pour le lot 2 : GIP TERANA - Agence DROME
 Parc d'Affaires de Lautagne
 37 Avenue de Lautagne
 26 000 VALENCE
 N° SIRET 13002163700017

FAIT A ST ANDIOL, le 10/12/2024

Le Directeur,
 Charles BRUN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la REGIE, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

L'acte peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.